

REPUBLIQUE FRANCAISE
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL de COMMUNAUTE
de COMMUNES

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

Délibération n°11

22 MARS 2017

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
7 mars 2017

Date d'affichage
du compte-rendu :
21 mars 2017

Objet :
**Centrale d'achat de la Région
Auvergne-Rhône Alpes pour
l'intermodalité et la
complémentarité entre modes
de transports : adhésion de
Riom Limagne et Volcans**

L'an deux mille dix-sept, le 14 mars, le Conseil
Communautaire, convoqué le 7 mars 2017 s'est réuni à
l'espace culturel à ENNEZAT à 18 heures 30 minutes, sous
la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, 1^{er} vice-
Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON,
M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON,
M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, Mme Nadine
BOUTONNET, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M
Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène
CHASSAGNE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M
Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL,
Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-
DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M
Jean-Christophe GIGAUT, M Daniel GRENET, Mme Michèle
GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-
Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine
HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, M
Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme
Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M
Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M
Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine
PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Anne-Karine
QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme
Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, M Nicolas
WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Marie-Christine BAILLY, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

M Frédéric BONNICHON, *a donné pouvoir à* M Pierre PECOUL
M François CHEVILLE, *a donné pouvoir à* M Stéphane FRIAUD
Mme Pierrette CHIESA, *a donné pouvoir à* Mme José DUBREUIL
Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir à* M Daniel GRENET
Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir à* Jean-Pierre
HEBRARD
Mme Marie CACERES
M Lionel CHAUVIN
Mme Catherine MICHON

Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de
Saint-Laure, suppléée par Mme Marie-Christine BAILLY,
conseillère communautaire suppléante.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :
Mme Anne-Karine QUEMENER

Centrale d'achat de la Région Auvergne-Rhône Alpes pour l'intermodalité et la complémentarité entre modes de transports : adhésion de Riom Limagne et Volcans

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1111-9,

Vu la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE, et notamment son article 2/16 et son considérant 20,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 26,

Vu la délibération n° 13 de Riom Communauté en date du 24 septembre 2009 officialisant le protocole d'accord pour l'amélioration du concept intermodal signé par les 13 AOT du territoire auvergnat,

Vu la délibération du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes en date du 16 décembre 2016 décidant de s'ériger en centrale d'achat pour les achats portant sur les biens et services satisfaisant des besoins liés à l'intermodalité et à la complémentarité entres modes de transport,

Vu le projet de convention d'adhésion annexé à la présente,

Considérant la nécessité de développer un projet partenarial en matière de mobilité aboutissant à la création d'un système billettique commun, performant et interopérable à l'échelle du territoire d'Auvergne – Rhône-Alpes (titres multimodaux, nouveaux supports billettiques, distribution et service après-vente unifiés, ventes croisées, ect),

Considérant la décision prise par la Région d'Auvergne – Rhône-Alpes de s'ériger en centrale d'achat pour l'acquisition de ces matériels communs,

Considérant l'intérêt pour Riom Limagne et Volcans, autorité organisatrice de la mobilité, d'adhérer à ladite centrale d'achats,

Le conseil communautaire sur proposition du Président de séance et à l'unanimité

- **autorise l'adhésion de Riom Limagne et Volcans à la centrale d'achats décrite ci-dessus,**
- **approuve le texte de la convention d'adhésion à la centrale d'achats,**
- **autorise le président ou son représentant légal à mettre en œuvre les démarches nécessaires au recours à la Centrale d'achats et à signer la convention d'adhésion.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 15 mars 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON

